

FINANCER SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Certificats d'Economie d'Energie

CEE: de quoi s'agit-il ?

- ➔ Les fournisseurs d'énergie (dits « obligés ») ont l'obligation de financer des travaux ou des équipements chez leurs clients pour leur faire économiser de l'énergie.
- ➔ Chaque type d'intervention génère des « **Certificats d'Economie d'Energie** » dont le volume est défini dans un catalogue.
- ➔ La valorisation des CEE se fait après des travaux éligibles au dispositif avec un obligé- déléataire agréé. Les déléataires sont des intermédiaires indispensables entre les obligés et les établissements sanitaires et médico sociaux. Ils sont validés par le ministère de la Transition écologique qui publie et met à jour la liste des déléataires agréés.

Retour d'expérience



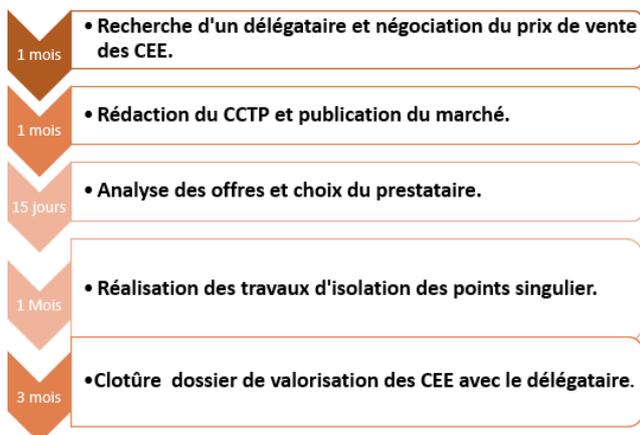
- ➔ Date de mise en place : 07/23
- ➔ Partenaire: Objectif 54 (déléataire)



Saint-Lô
(50)

Description du projet

Isolation des points singulier d'un réseau



Chiffres clés

- Coût total 75 k€,
- Montant CEE 126 k€,
- 200 k€/an économisé sur la facture de Gaz,
- 10% d'économie annuelle,
- 240 Tonnes équivalent CO2 évités par an,
- 100 Tonnes équivalent pétrole économisé,

Facteurs clés de succès

- Signer une convention avec le déléataire avant de notifier l'entreprise lauréate du marché car le déléataire doit, comme les obligés, avoir un rôle incitatif.
- Faire relire le CCTP au déléataire afin de s'assurer que le prestataire fournira l'ensemble des documents nécessaires à la valorisation des CEE.
- Choisir le prestataire afin de garantir la qualité de réalisation des travaux et atteindre l'objectif d'économie d'énergie projeté.
- Certaines opérations sont soumises à un contrôle par un organisme certifié COFRAC.
- Le montant des CEE est versé au plus tard 3 mois après la date d'émission de la facture.

« Emmanuel Angot nous a proposé la valorisation des CEE par un déléataire pour ces travaux d'isolation des points singuliers. Cela nous a permis de sélectionner le meilleur prestataire et de financer le projet à 100%. Au-delà des importantes économies d'énergie générées, cette opération est donc hors PPI et n'impacte pas les capacités d'autofinancement du centre hospitalier.»

Eric Vernier, Directeur technique.

CONTACT

Emmanuel Angot, CTEES
06.72.87.13.38. emmanuel.angot@ch-stlo.fr

Quel modèle de valorisation financière des CEE

Les CEE sont valorisés par le maître d'ouvrage

➔ Avantages

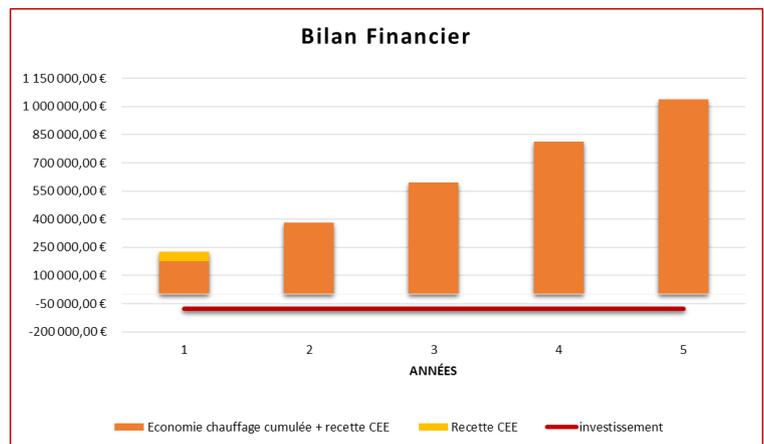
- ➔ Pour certaines opérations, le montant des CEE peut être supérieur au montant des travaux.
 - ➔ **La BAT-TH-155 « isolation des points singuliers d'un réseau » permet effectivement de percevoir un montant supérieur au coût des travaux.**

➔ Inconvénients

- ➔ Une convention doit être signée avant la signature du devis avec un délégataire.
 - ➔ Le prix d'achat du volume de CEE doit être négocié en amont.
 - ➔ Le maître d'ouvrage avance le montant des travaux.

➔ Bilan financier à 5 ans

Coût de l'isolation des points singuliers éligibles	75 405,32 €
Montant estimé de CEE	126 000,00 €
Surplus du montant de CEE (Recette)	50 594,68 €
Economies annuelles réalisables	200 000 €/an
Recette CEE + économies à 5 ans	1 037 016,52 €



Conseils Utiles

- Respecter le rôle actif incitatif : La demande CEE doit être réalisée avant la signature du devis, et l'acte d'engagement signé avant le devis.
- Vérifier que l'entreprise qui réalise les travaux est RGE.
- Être vigilant face aux démarchages liés aux offres CEE : vérifier les caractéristiques techniques des produits proposés et leur compatibilité avec les caractéristiques techniques spécifiées dans les fiches.
- Réceptionner les travaux ou installations avec une personne compétente afin qu'elle puisse identifier d'éventuelles malfaçons.

Boîte à outils

- ➔ Dispositif des CEE

<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

- ➔ Liste des entreprises délégataires pour assurer le montage des dossiers CEE (pdf)

- ➔ Liste des entreprises agréées : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

- ➔ Liste des opérations standardisées pour le secteur tertiaire : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav_6